L'Officier de l'État civil est invité à se conformer rigoureusement aux prescriptions de l'art. 76 du Code Civil.

N° 7

(1) Indiquer s'il est célibataire ou veuf.
(2) Majeur ou mineur.
(3) Indiquer les noms, prénoms, professions et domiciles des père et mère. Faire mention de leur présence, de leur consentement ou de leur décès.
(4) Indiquer si la future est veuve ou célibataire.
(5) Majeure ou mineure.

L'AN mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huitième jour du mois d'août à sept heures du soir

Devant nous Hernot, Jean, Marie Officier de l'État civil de la commune de Saint Glen canton de Moncontour département des Côtes-du-Nord, sont comparus en notre Maison-Commune, dont les portes ont été ouvertes au public,

1° Armand, Eugène Bertin âgé de vingt-six ans, né à Paris (quatorzième arrondissement) département de la Seine le quatorze du mois de janvier l'an mil huit cent soixante douze profession de boulanger demeurant à Saint Glen département des Côtes du Nord ((1) veuf de Marie Renault) fils naturel majeur de (3) père non dénommé et de Prosperine Alexandrine Bertin, batteuse, âgée de quarante huit ans, sans domicile connu

2° Olympe, Marie Françoise Renault âgée de vingt trois ans, née à Gouray département des Côtes du Nord le vingt-sept du mois de mars l'an mil huit cent soixante-quinze profession de ménagère demeurant à le Gouray département des Côtes-du-nord ((4) célibataire) fille (5) majeure de (3) feu Renault Joseph, fumiériste, décédé au Gouray le vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze et de Hélène le Blain, âgée de cinquante-sept ans, commerçante domiciliée au Gouray ici présente et consentant au mariage

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications légales ont été faites à Saint Glen et à Gouray les dimanches sept et quatorze ~~dans et~~ quatorze et vingt-un août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous nous sommes fait remettre :

1° Les certificats de publication : un de Gouray (Charente) ci annexé

2° Les actes constatant la naissance des futurs ; ci-annexés

3° Le décès devant la production établie par l'article quatre-vingt-douze du Code civil, l'acte de mariage de Armand Eugène Bertin, l'acte de décès de la première femme du futur Marie Joseph Renault, l'acte de décès de Joseph Renault père de la future — de la déclaration par serment sur la future qu'il ne connaît pas le lieu du décès de sa mère ni le lieu de son dernier domicile, cette déclaration a été confirmée par les quatre témoins

Loi du 10 juillet 1850.

et, après avoir donné lecture aux parties contractantes, tant des pièces ci-dessus mentionnées que du chapitre VI, titre V du Code Civil, intitulé du *Mariage*, avons demandé au futur et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons, au nom de la Loi, que Bertin, Armand, Eugène et Renault, Olympe, Marie, Françoise sont unis par le mariage.

A l'endroit, les époux interpellés de nous déclarer s'ils ont fait un contrat de mariage, le ——— devant Me ——— notaire à ——— ont répondu négativement

(6) Les pères, mères ou tuteurs des époux

Cette réponse a été confirmée par (6) Hélène le Blain mère de la future

De tout quoi nous avons dressé le présent acte en présence de

1° Henry, Jean, Marie, instituteur, âgé de vingt-huit ans, profession de demeurant à Saint Glen département des Côtes-du-Nord qui a déclaré être ami des époux

2° Clément, Jean, Marie, laboureur, âgé de vingt-quatre ans, profession de demeurant à Saint Glen département des Côtes-du-Nord qui a déclaré être ami des époux

3° Renault, Joseph, boulanger, âgé de vingt-huit ans, profession de demeurant à Gouray département des Côtes-du-Nord qui a déclaré être voisin des époux

4° Cherdel, Jean, Pierre, charpentier, âgé de vingt-deux ans, profession de demeurant à Saint Glen département des Côtes-du-Nord qui a déclaré être ami des époux

Et, après en avoir donné lecture aux comparants et aux témoins, nous avons signé le présent, lesdits jour, mois et an que devant. Les comparants et les témoins ont déclaré savoir signer

Olympe Renault Bertin Armand
Renault Clément Pierre Renault Joseph
Henry Cherdel Jean Pierre

Informations liées à l'image.

Cote :	2MiEC123
Lieu :	Saint-Glen
Période :	1870 - 1900

Commentaire.

Mariage 1898 (St-Glen) BERTIN Armand et RENAULT Olympe
AD22, St-Glen M 1870-1900, vue 221/241

Propriété du Conseil général des Côtes-d'Armor. Reproduction strictement réservée à l'usage privé du copiste et non destinée à une utilisation collective. Pour tout autre usage, contacter le Conseil général des Côtes-d'Armor.